



Poids lourds : l'État remet en cause les biocarburants – les filières réagissent.

Les filières du transport routier, des biocarburants liquides et du BioGNV s'indignent du contenu d'un récent document publié par la Direction générale des Entreprises (DGE), dont l'objectif est d'orienter les choix des transporteurs en matière d'alternatives au diesel.

En rupture avec la réalité du terrain comme avec de nombreuses études – y compris publiques –, ce document affirme que l'électricité serait la seule énergie vertueuse et crédible pour le transport routier de marchandises, disqualifiant ainsi de manière injustifiée et arbitraire tous les biocarburants : **le B100, le HVO et le BioGNV**. Encouragées depuis des années par l'Etat, ce sont pourtant des **solutions éprouvées, réellement décarbonantes, immédiatement disponibles**, et adoptées par de nombreux transporteurs et chargeurs, tant pour le compte propre que pour le compte d'autrui.

Le document passe sous silence des éléments centraux :

- Les biocarburants sont présentés comme n'ayant « aucun potentiel décarbonant » alors qu'ils sont pleinement reconnus au niveau européen puisqu'ils **répondent aux critères de durabilité de la directive sur les énergies renouvelables (RED)** avec des réductions d'émissions d'au moins 50 % par rapport au gazole fossile.
- Le critère de souveraineté industrielle retenu se limite à l'**assemblage des véhicules**, sans prise en compte de l'amont industriel, de la chaîne de valeur complète, ni des retombées économiques pourtant largement connues pour les territoires et la souveraineté.
- **Le caractère émergent de l'industrie du poids lourd électrique en France** est passé sous silence : au plus 1 500 poids lourds électriques circulent aujourd'hui en France sur un parc total de 625 000 véhicules.
- **L'impact environnemental des batteries et la dépendance aux matériaux critiques** sont tout simplement absents de l'étude.

Tous ces éléments sont pourtant publics et largement connus des services de la DGE et des administrations qui ont participé à la rédaction de ce document. Les biais méthodologiques, la vision remettant en cause la neutralité technologique, les omissions ciblées, l'absence de concertation et le parti-pris manifeste en faveur d'une marginalisation des filières complémentaires à l'électrique vont *in fine* à l'encontre des engagements climatiques de la France et de sa trajectoire de décarbonation.

Face à l'enjeu crucial de la décarbonation du secteur du transport routier de marchandises, nos filières préconisent une stratégie équilibrée fondée sur la complémentarité des solutions au sein d'un mix énergétique diversifié. En effet, une transition énergétique efficace du transport routier de marchandises

nécessite assurément de s'appuyer sur une pluralité d'offre et d'options, adaptées aux enjeux économiques et aux réalités opérationnelles des acteurs du secteur.

C'est pourquoi, Esterifrance, France Mobilité Biogaz, l'UFIP-EM, l'AUTF, la FNTR et l'OTRE dénoncent l'impasse du choix exclusif et arbitraire d'une seule énergie que fait ainsi l'Etat et appellent les différents ministères concernés à un réexamen concerté de cette approche.

Arrêtons d'opposer les énergies, aucune ne peut suffire à répondre au défi de la décarbonation.

À propos de l'AUTF

Association professionnelle des Chargeurs, l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret représente et accompagne les entreprises industrielles, agricoles et commerciales, ainsi que celles opérant du transport en compte propre, dans leur fonction de donneurs d'ordre aux transports. Son action s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes de transport au service de la compétitivité et des enjeux RSE des entreprises ainsi que de l'attractivité du territoire.

www.autf.fr

Contact : Chloée de la Simone - 01 85 65 77 46 - chloee.delasimone@autf.fr

À propos d'Esterifrance :

Esterifrance est le syndicat professionnel français des producteurs d'esters méthyliques d'huiles végétales, de graisses animales et d'huiles usagées. Il est composé de 7 membres parmi lesquels des producteurs de B100 sur le territoire français, comme Centre Ouest Céréales Industries, Dielix, Nord-Ester, PremEster, Saipol et Valtris Champlor.

Contact : Isabelle Weber - 07 87 50 12 86 – presse@esterifrance.fr

À propos de la FNTR :

Créée par et pour les transporteurs routier la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) est une organisation professionnelle qui porte la voix des entreprises du secteur depuis plus de 90 ans.

Proche de ses adhérents, son implantation régionale et départementale est la garantie d'être connecté aux réalités de terrain. C'est également la seule fédération présente à Bruxelles et active auprès de l'Union européenne depuis plus de 25 ans.

www.fntr.fr

Contact : Alexandra Chassignat – 01 44 29 04 12 - alexandra.chassignat@fntr.fr

À propos de France Mobilité Biogaz :

FMB accompagne le développement du biogaz carburant en France. L'association compte une centaine de membres, producteurs de biométhane, constructeurs de véhicules, distributeurs et fournisseurs d'énergie, fédérations du transport de marchandises et de voyageurs, chargeurs, opérateurs de transport collectif et collectivités.

www.mobiogaz.fr

Contact : Régis Gaignault : 06 73 00 05 80 – rgaignault@mobiogaz.fr Selma Treboul : 06 58 72 50 76 – streboul@mobiogaz.fr

À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens est l'organisation patronale des PME et TPE du transport routier marchandises, voyageurs, déménagement, fonds et valeurs, sanitaire et logistique fédérant plus de 3600 entreprises et 110 000 salariés.

www.otre.org

Contact : Samira Bouzaghou - 06 34 32 17 67- samira.bouzaghou@otre-direction.org

À propos d'Ufip Énergies et Mobilités :

Ufip Énergies et Mobilités (www.energiesetmobilites.fr) est le syndicat professionnel qui rassemble les entreprises exerçant en France une des activités du secteur des énergies liquides suivantes: plateformes industrielles, logistique, stockage souterrain, distribution, production de ressources du sous-sol. Engagés aujourd'hui dans la décarbonation de leurs procédés industriels et de leurs produits, tous ses membres se transforment résolument en intégrant de plus en plus des

processus innovants de réduction du carbone et la production d'énergies liquides décarbonées - comme les carburants liquides bas carbone dont les carburants de synthèse, l'hydrogène bas carbone ou encore le captage et le stockage de CO₂ - . Ils investissent dans la transition énergétique afin d'apporter des solutions durables permettant d'atteindre les objectifs climatiques de la France. 7 raffineries, 2 bioraffineries, 200 dépôts, 6000 Km de pipelines, 65 Mm3 d'énergies liquides consommées, 48 MM3 de carburants routiers, 11 000 stations-services.

Contact : Blandine Rutty Tél. : +33 6 10 10 50 72 – bruty@ufipem.fr